

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP.: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP.: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'AGENCE HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 20 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS											
CAHORS. — D.	0 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h	PARIS. — D.	2 ^h 20 s.	9 ^h 50	7 ^h 45 m.	CAHORS. — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	8 ^h 30	11 ^h 30	5 ^h 10	CAHORS. — D.	8 ^h 45	11 ^h 45	5 ^h 25	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

Prime exceptionnelle
OFFERTE
A TOUS NOS ABONNÉS
ANCIENS ET NOUVEAUX

Par suite d'un traité passé avec une maison de photo-peinture, nous sommes en mesure d'offrir **un très joli Portrait peint à l'huile**, d'une grandeur de 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le Bon, donnant droit à cette prime, est délivré immédiatement dans nos bureaux et par correspondance.

Munis de ce Bon, nos Abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et l'adresser avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRENARD, artiste-peintre, 107 bis, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 fr. pour tout frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos Abonnés, de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le Bon de prime.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage, à la charge de l'abonné, serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

NOTA. — La photographie n'est pas rendue.

LA NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE

On a fait grand bruit, en ces derniers temps, d'un article de la *Nouvelle Revue* relatif à la violation probable de la neutralité belge en temps de guerre et au danger indéniable qui en résulterait pour le territoire français. Depuis la publication de cet article, de vives polémiques se sont élevées, notamment en Belgique, au sujet de cette éventualité. Il n'est pas douteux que dans ce pays on ne tienne, avant tout, au maintien de la neutralité; mais serait-on assez fort pour s'opposer, le cas échéant, à l'invasion de la vallée de Sambre et Meuse, qui débouche directement sur notre territoire?

Aujourd'hui, un éminent publiciste, M. Emile de Lavelaye, vient à son tour d'adresser à l'*Indépendance belge* une lettre qui est pleine d'intérêt et dont nous croyons devoir signaler le passage le plus important :

Que pourrions-nous gagner à sacrifier aux allemands notre neutralité, ou, comme on le prétend, notre indépendance?

Il est une preuve sans réplique que nous sommes décidés à défendre celle-ci, même contre nos voisins de l'Est, c'est que les fortifications qu'on va construire à Liège, en face de l'Allemagne, sont pour le moins aussi importantes que celles qu'on va élever à Namur, en face de la France.

Si le général Brialmont, qui a conçu ce vaste système défensif, réclame encore, comme on le dit, un fort à Saint-Trond, n'est-ce pas pour empêcher qu'un corps d'armée allemand tourne par le Nord la position de Liège?

Mais on insiste : Les belges, disent certains journaux français, ne nous sont peut-être pas hostiles; mais le roi Léopold l'est sans conteste. N'a-t-il pas écrit une lettre au roi de Prusse pour le féliciter de ses premières victoires rem-

portées sur l'armée française?

En supposant authentiques les Mémoires de Frédéric III, la lettre du roi Léopold s'explique facilement, si on se reporte au moment où elle a été écrite.

Que mes amis de Paris veuillent bien se rappeler que la publication du traité Benedetti venait de prouver que l'empereur Napoléon III tramait la chute de notre roi, alors qu'il le traitait en ami et en bon frère. Il était démontré que la visée constante de Louis-Napoléon avait été de prendre la Belgique, et on pourrait croire que s'il avait été victorieux, il eût mis à exécution ce plan conçu dans les premiers jours de son avènement.

La défaite de Napoléon était donc celle d'un ennemi constaté du trône de Léopold et de la Belgique. Notre roi pouvait donc légitimement se féliciter de voir vaincu le souverain qui menaçait notre indépendance, sans qu'on puisse en conclure qu'à cette époque, pas plus qu'aujourd'hui, il y eût chez lui la moindre hostilité contre le peuple français.

Ne serait-il pas inexplicable qu'il voulût abandonner la situation si belle de complète souveraineté qu'il occupe aujourd'hui, pour se transformer en vassal de l'empereur d'Allemagne?

C'est le roi Léopold qui, depuis des années, a soutenu le général Brialmont dans son projet de fortifier la vallée de la Meuse, aussi bien vers l'est que vers le sud. N'est-ce pas la preuve qu'il serait prêt, le cas échéant, à défendre, les armes à la main, cette neutralité qu'il ne cesse de vanter chaque fois qu'il prend la parole en public.

Quant il n'aurait servi qu'à provoquer ces explications, l'article de la *Nouvelle Revue*, si pessimiste qu'il soit, aurait eu une réelle utilité. Il a appelé l'attention sur l'éventualité d'un danger qui serait redoutable. La lettre de M. de Lavelaye atténue nos craintes si elle ne les apaise pas absolument. Toute la question, nous le répétons, c'est de savoir si pour les belges eux-mêmes le maintien de cette neutralité, qui leur est ainsi qu'à nous si précieuse, serait actuelle-

ment possible. En tous cas, notre attention est éveillée; c'est là un grand point.

★ ★

LES CHAMBRES

L'ouverture de la Session parlementaire.

C'est lundi prochain, 15 octobre, que s'ouvre la session extraordinaire des Chambres, convoquées par décret publié, il y a quelques jours, à l'*Officiel*.

L'ordre du jour de la séance d'ouverture dans chaque Chambre a paru hier au *Journal Officiel*. Il est, d'ailleurs, très simple. Il porte simplement, suivant l'usage : tirage au sort des bureaux, fixation de l'ordre du jour.

On sait qu'il n'y a pas lieu de renouveler le président, les vice-présidents et les secrétaires de chaque Chambre; ceux-ci sont élus pour la durée de l'année.

En conséquence, M. Méline à la Chambre et M. Le Royer au Sénat reprendront leur fauteuil présidentiel.

Il n'y a, entre la session ordinaire qui a fini et la session extraordinaire qui va suivre, aucun lien réglementaire.

L'ordre des travaux que les vacances ont empêché la Chambre d'épuiser ne subsiste plus; il faudra en arrêter un nouveau. C'est ce que chaque Chambre aura à faire lundi prochain.

D'après les prévisions, la discussion du budget de 1889 pourra commencer à la Chambre le lundi 22 octobre, la commission du budget devant déposer le 15 tous les rapports sur les bureaux de la Chambre.

Il y aura lieu de régler l'ordre du jour. La loi sur le recrutement renvoyée par le Sénat ne pourra, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, venir en délibération tout de suite, le projet devant être déposé le jour de la rentrée par le ministre de la guerre. M. de Mahy demandera à statuer immédiatement en seconde lecture sur le projet tendant à allouer des crédits pour l'amélioration des défenses des ports de Brest, Cherbourg et Toulon.

Il demandera ensuite la seconde délibération sur

201 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE
LES MORTS-VIVANTS
XIV

DANS LEQUEL NOTRE AMI, BERNARD ZUMETA, SE DÉCIDE A PRENDRE LA RESPONSABILITÉ

— Oh ! parlez, monsieur, parlez; je vous écouterai avec la plus grande attention, dissiez-vous parler pendant une heure entière.

— Rassurez-vous. Je ne mettrai pas votre patience à une aussi longue épreuve. Je n'ai que quelques mots à vous dire, reprit en souriant Williams Fillmore; d'ailleurs, le temps nous presse, et nous devons nous hâter.

On ne saurait agir dans les pays civilisés comme nous le faisons là-bas dans les savanes, les prodés changeant nécessairement selon le degré de civilisation auquel sont parvenus les gens à qui l'on a affaire et au milieu desquels on est contraint de vivre.

— Par ma foi de Dieu, monsieur ! pardonnez-moi de vous interrompre; il est possible qu'en théorie les moyens changent; mais, quant à la

pratique, je trouve qu'ils sont tous les mêmes. Ce soir, en rentrant chez moi, vers neuf heures, je n'ai échappé que par miracle à un drôle qui a tiré sur moi d'une embuscade. Trois heures plus tard, pendant que je me rendais en toute hâte à l'appel désespéré de mon ami Julian, j'ai été assailli par une trentaine de bandits sur le boulevard des invalides; ils ont fait de ma voiture une écumoire. Il y a eu un combat en règle, huit ou dix de ces drôles ont succombé, et je n'ai réussi à me dégager que grâce à la rapidité de mon cheval. Il me semble que ces procédés violents ressemblent, à s'y méprendre, à ceux usités là-bas, dans les déserts américains; qu'en pensez-vous? ajouta Bernard en riant.

— Comment ! les choses ont déjà été poussées si loin?

— Mon Dieu, oui; j'ajouterais que pour me rendre ici, j'ai eu à me débarrasser de deux ou trois espions mis à mes trousses, et peut-être ne les ai-je pas tous dépistés.

— By God ! le Mayor n'y va pas de main-morte ! Le temps presse, alors!

— Oui, beaucoup.

— Le Mayor jette l'or à pleines mains; j'ignore où il a ramassé ces richesses; ce qui est certain, c'est qu'il a enrôlé une formidable armée de bandits, qui le suivront sans hésiter jusqu'au bout. Il a surtout avec lui un certain Lucien de Montréal, bandit émérite; connu de mauvaises affaires dans tous les pays du monde qu'il a parcourus en flibustier, et qui, sous le pseudonyme de Loupéur, est le chef reconnu et obéi de tous les malandrins de Paris. Cet homme, doué d'une grande intelligence et d'un courage féroce, est peut-être plus

redoutable encore pour nous que le Mayor lui-même, à cause de la connaissance profonde qu'il possède de tous les innombrables repaires de la ville, son habileté incontestables et sa décision dans l'exécution des projets qu'il imagine. Le Mayor ne pouvait être aidé par un plus terrible lieutenant.

— Hum ! hum ! Savez-vous que tout ce que vous me dites-là, monsieur, n'est guère rassurant je me demande comment nous réussirons à nous tirer du guépier dans lequel on nous a jetés !

— Par de l'adresse, de l'audace et de la résolution.

— Nous ne manquons d'aucune de ces qualités, monsieur.

— Je le sais, vous l'avez prouvé bien des fois; mais il vous manque la connaissance de l'échiquier sur lequel vous êtes contraint de livrer bataille, et la connaissance encore plus nécessaire, pour ne pas dire indispensable, des mœurs, des habitudes et du caractère des misérables que l'on a lâchés comme une meute contre vous. J'admets que vous en tierez quelques-uns, beaucoup même, cela importe peu, vous finirez par être accablé sous le nombre; et vous succomberez par cela même que vous combattrez loyalement contre des ennemis qui se serviront contre vous des armes les plus odieuses et que vous ne saurez jamais où les prendre au gîte; car, le combat fini, ils disparaîtront sans qu'il vous soit possible de les relancer dans leurs repaires, que vous ignorez.

— Je l'avoue, monsieur, tout cela est plausible; mais comment faire ? Tout ce que vous me faites ainsi toucher du doigt ne s'improvise pas et ne s'apprend point en quelques heures. En effet,

nous n'avons que des heures devant nous, et, pour acquérir ces connaissances, il faut de longues études, auxquelles le temps nous manque pour nous y livrer.

— Vous dites vrai, monsieur, mais ce qu'il vous est à vous matériellement impossible d'exécuter, un autre peut s'en charger, et vous donner ainsi non seulement les moyens de déjouer toutes les trames les plus serrées préparées contre vous, mais encore de vous débarrasser définitivement des implacables ennemis qui, peut-être, supposent déjà vous avoir réduit aux abois.

— Et vous connaissez l'homme qui se chargerait de cette lourde tâche ?

— Je le connais, oui, monsieur.

— Et vous espérez obtenir de lui ?

— Qu'il vous accorde son concours ? interrompit Williams Fillmore, j'en suis sûr; mais cela vous coûtera cher ! je ne vous le cache pas.

— Qu'importe la somme, si nous réussissons, nous sommes riches !

— Je le sais, aussi ne vous ai-je dit cela que pour mémoire.

— Qu'il fasse son prix : quelle que soit la somme qu'il exigera, elle lui sera comptée à l'instant.

— C'est bien; je répons maintenant du succès; et je vous avoue que je suis charmé que nous nous entendions; car, vous le savez, moi aussi je hais le Mayor.

— Oui, je le sais. Je me rappelle même que c'est grâce à cette haine que vous nous avez prêtés votre concours lors de l'affaire de la Florida.

— En effet, oui, monsieur. A propos, vous souvenez-vous que lorsque tout le monde assurait que le Mayor avait été tué, je soutenais, moi seul, qu'il

les propositions relatives à la durée du travail dans les manufactures et probablement la discussion sur le projet relatif à la création de délégués mineurs renvoyé par le Sénat avec des modifications que la commission de la Chambre accepte.

Diverses propositions jointes aux interpellations et questions prévues, occuperont certainement toute la semaine prochaine. Deux interpellations sont annoncées, la première de M. Gellibert de Séguins, député bonapartiste de la Charente, et la seconde de M. Ternisien, député de la Cochinchine.

M. Gellibert des Séguins a prévenu aujourd'hui M. Floquet qu'il comptait l'interpeller sur la politique qu'il entend suivre le gouvernement en présence des manifestations révisionnistes exprimées par les dernières élections.

Le président du conseil accepte le débat immédiatement, ce qui l'amènera nécessairement à faire connaître les résolutions du Gouvernement au sujet de la révision, pour le cas, d'ailleurs improbable, où il n'aurait pas pris lui-même l'initiative de s'expliquer spontanément devant la Chambre à ce sujet.

Cette interpellation sera certainement l'occasion d'un très gros débat sur la politique générale et amènera inévitablement le président du conseil à demander, au début même des travaux parlementaires, le vote de confiance qu'il a résolu de réclamer.

L'interpellation de M. Ternisien portera sur la nomination au poste de gouverneur de la Nouvelle-Calédonie de M. Pardon, directeur de l'intérieur en Cochinchine. Ce sera l'occasion d'un débat sur l'Indo-Chine qui devait être soulevé par M. Ternisien avant les vacances et que la clôture de la session a fait ajourner.

Enfin, il faut prévoir les incidents inévitables que provoquera l'affaire Gilly au sein même de la Chambre.

On avait pensé que les poursuites judiciaires actuellement engagées à la requête de M. Andrieux contre le député du Gard feraient ajourner tout débat devant la Chambre et forcer M. Gilly à préciser ses accusations afin de permettre à l'opinion publique d'en apprécier la portée et la valeur.

Toutefois, on ne sait encore par quel procédé cette question pourra être soulevée devant la Chambre; le règlement ne fournit pas de moyen direct, au contraire, il interdit formellement les interpellations de collègue à collègue. Il faudra recourir à une procédure détournée dont la marche n'est pas encore nettement déterminée.

INFORMATIONS

L'Italie et la France. — Le *Popolo* publie un article à sensation, dans lequel il dit que les deux nations ne sont pas irréconciliables, que ce n'est que dans le cas d'une guerre Franco-Allemande, que l'Italie donnerait son appui aux Allemands, mais qu'on ne doit pas faire un culte de la haine contre la France.

Les mémoires de Frédéric. — Les *Nouvelles* disent que la publication à Paris et à Londres de ces mémoires constitue une reproduction interdite qui va être poursuivie.

Droits de succession. — Le projet sur la réforme des droits de succession, soumis au conseil jeudi matin, complète celui de M. Tirard déjà déposé à la Chambre et ayant pour objet la distraction du passif dans le calcul des droits de succession. Il compte deux réformes :

n'en était rien, et qu'un jour ou l'autre il reparaitrait plus féroce et plus endiable que jamais ? Vous voyez aujourd'hui que j'avais dit vrai.

— Malheureusement, vous avez été prophète, monsieur, je dois en convenir... Mais pardon, quand verrez-vous l'homme dont vous m'avez parlé ?

— Je vais me rendre immédiatement chez lui. Comment êtes-vous venu chez moi ?

— En voiture; mais j'ai fait arrêter rue Croix-des-Petits-Champs, et après avoir envoyé la voiture m'attendre devant la maison Brébaut, je suis venu jusqu'ici à pied.

— Seul? c'était imprudent.

— Tahera, mon ami comanche, était avec moi; jamais il ne me quitte.

— Alors, c'est autre chose; je vous accompagnerai jusque chez Brébaut, et de là je continuerai jusque chez notre homme; il habite rue de Maubeuge.

— Peut-être aurez-vous certaines difficultés à vous faire ouvrir ?

— Non, pas la moindre, soyez tranquille.

— Vous attendrai-je ?

— Non, c'est inutile; j'arriverai presque en même temps que vous à l'hôtel de Valenciennes.

— Bien, nous parirons quand il vous plaira.

— Attendez... Il s'approcha du mur et poussa un bouton perdu dans une rosace de la tapisserie.

— Que faites-vous donc ?

— J'ordonne de faire sortir la voiture qui attend attelée sous la remise... et tenez, regardez.

— Diable ! vous êtes bien servi aussi, vous monsieur.

1° Réduction à 6 degrés successoraux qui existent actuellement au nombre de douze. En cas de succession *ab intesta* et en l'absence d'héritiers naturels des six premiers degrés, les biens feraient retour à l'Etat;

2° Etablissement pour les successions à usufruit d'un droit inversement proportionnel à l'âge de l'usufruitier, au lieu du droit fixe perçu actuellement.

Les obsèques de M. de Carayon-Latour. — C'est mardi, à midi, qu'ont eu lieu, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, les obsèques du maréchal-des-logis André de Carayon-Latour, dont nous avons raconté la fin tragique.

L'affaire Altmayer

Jeudi est venue devant la cour d'assises de la Seine l'affaire Altmayer. Les débats sont présidés par le conseiller Horteloup; l'avocat général Bard occupe le siège du ministère public. M^e Eugène Crémieux est assis au banc de la défense et M^{es} Demange et Seligman représentent MM. Kastor et Cabot, parties civiles.

Altmayer est un élégant jeune homme de 29 ans, bien pris dans sa taille moyenne, aux traits réguliers et un peu poupins, bron avec une forte monstache châtain. Il a le sommet du crâne légèrement dénudé, la coupe de sa jaquette est irréprochable, ses yeux bridés trahissent une certaine gêne. Il n'a rien au premier aspect devant la cour d'assises, de l'escroc fanfaron et payant d'audace qu'on a dépeint jusqu'ici.

Le président procède à l'interrogatoire de l'accusé et constate que, dès l'âge de 17 ans, l'accusé a volé son père en imitant sa signature. Altmayer convient du fait et déclare que c'était une plaisanterie.

Le président passe ainsi en revue les antécédents connus de l'accusé, insistant particulièrement sur la condamnation prononcée contre lui par le conseil de guerre, pour vol, à 5 ans de prison.

Arrivant au vol de la traite Kastor, le président essaye de le faire avouer à l'accusé qui nie énergiquement tout en donnant à voix basse des explications peu précises. Altmayer raconte que Olivard, arrêté, n'a pas trouvé mieux pour se tirer d'affaire que de l'accuser. La vérité, dit-il, est qu'il a pour la première fois vu la traite chez le commissaire de police et qu'il s'est mis obligamment au service de M. Kastor pour lui faire découvrir Olivard, car il avait reconnu la fausse signature comme émanant de lui.

Le président entre alors dans le détail de l'instruction au sujet de cette affaire, pour établir l'in vraisemblance et la fausseté des déclarations de l'accusé. On sait comment il laissa arrêter deux employés de la maison Kastor, qui s'étaient amusés à essayer des imitations de la signature de Kastor frères, comment plus tard il accusa nettement Olivard à l'instruction, en essayant de faire entendre que Edmond Kastor était l'auteur du détournement de la traite et d'en avoir opéré la négociation. On se souvient enfin qu'un jour, devant le magistrat instructeur, il déclara formellement que tout s'était fait par Olivard et Edmond Kastor dont les relations disaient, étaient habituelles; Kastor finit par être arrêté.

L'accusé. — J'étais convaincu qu'il était l'auteur du détournement et je l'ai dit, je le redirais

— Il faut cela.

Une voiture de maître venait d'apparaître, et, après avoir traversé la cour des Fontaines, elle avait tourné dans la rue de Valois.

— Eh ! la voiture s'en va, dit Bernard.

— Ne vous inquiétez pas de cela.

— Permettez-moi de prévenir Tahera.

— Faites.

Bernard imita l'aboiement d'un chien, deux cris de chouette lui répondirent.

Le chasseur hochait la tête.

— Que se passe-t-il ? demanda Williams Fillmore.

— Je l'ignore; Tahera me réponds qu'il a besoin de me dire quelque chose, et que je me hâte de le rejoindre.

— Diable ! est-ce qu'il y aurait encore du nouveau ? reprit le pseudo-américain.

— C'est ce que nous allons savoir bientôt, répondit Bernard.

— Partons alors ?

— Je suis à vos ordres.

XV

OU L'ON VOIT REPARAITRE UN PERSONNAGE DONT ON N'A PAS PARLÉ DEPUIS TRÈS LONG-TEMPS, MAIS QUE PEUT-ÊTRE LE LECTEUR N'AURA PAS OUBLIÉ.

Bernard se leva, prit son chapeau, et il se dirigea vers la porte.

— Où allez-vous donc ? lui demanda son hôte.

— L'ex-coureur des bois se retourna. Williams Fillmore allumait tranquillement une lanterne sourde.

La même qu'en entrant il avait eu grand soin

encore aujourd'hui, si j'étais placé dans les mêmes circonstances.

Mis en contradiction avec ses propres déclarations, l'accusé dit que c'est la faute du juge d'instruction, qu'il a fini par dire ce que celui-ci lui suggérait, et le président reprend la lecture des pièces de l'instruction, opposant les déclarations d'Altmayer les unes aux autres, pour montrer avec quelle souplesse extraordinaire il changeait de système.

Vous avez fait preuve, s'écrie-t-il, d'une prodigieuse fertilité d'invention.

Altmayer. — J'ai toujours eu beaucoup de facilité pour dire la vérité. (Rires.)

L'accusé se retourne à demi et, jetant sur l'auditoire un regard chargé de mauvaise humeur : C'est bien risible, en effet, murmure-t-il.

Le président aborde ensuite l'affaire relative à l'évasion de l'accusé au moyen d'un ordre d'élargissement pris sur le bureau du juge d'instruction. Altmayer raconte ainsi la chose :

Me rendant dans le cabinet de M. Villers, je rencontrai un jour dans les couloirs du palais une personne qui me remit une lettre écrite au crayon. Dans l'enveloppe, se trouvait une feuille portant les nom, prénoms, âge, etc., avec des blancs; j'ai pensé que je devais remplir les blancs, y apposer mes noms, et j'ai supposé qu'on me ferait mettre en liberté quand j'aurais rempli ce feuillet.

Quelques jours plus tard, étant à l'instruction, cette même personne est venue voir M. Villers, et, profitant d'un moment de distraction du juge, s'est emparée du timbre et est sortie en l'emportant, ainsi que la lettre que je lui avais rendue subrepticement.

Environ dix minutes après, cette personne est revenue chercher son parapluie qu'elle avait oublié et a profité de cette circonstance pour me remettre une lettre timbrée; c'était l'ordre de mon élargissement; le monsieur s'appelle Darmoy.

Le président. — C'est un individu imaginaire que nous retrouverons dans l'affaire Alfassa.

Après la suspension de l'audience, le président passe à l'affaire Alfassa et à la mise en circulation des traites faussement signées de ce nom pour la prétendue vente des fusils au sultan du Maroc. Altmayer nie avoir commis aucun des faux : il avait fait, dit-il, la première affaire d'armes avec le sultan, et, désireux en faire une seconde, il se préoccupait de trouver un commanditaire. Ayant rencontré Darmoy, rue de Presbourg, à la pâtisserie Gaze, il lui parla de son affaire, et celui-ci lui offrit de rechercher le commanditaire sans lequel Altmayer ne pouvait donner suite à son projet.

Altmayer protesta de son entière bonne foi. Il nie avoir commis le faux qu'on lui impute et justifie son départ sans avoir fait honneur à ses engagements, pour cette raison qu'il craignait d'être arrêté sachant qu'on le relâcherait.

M. l'avocat général. — L'expert en écritures affirme que la signature Alfassa est fausse.

Altmayer. — Mais il n'affirme pas qu'elle soit de moi ?

M. l'avocat général. — Il dit qu'il ne peut pas se prononcer.

Altmayer (avec animation). — Dans cette affaire, je ne suis qu'une victime; je n'ai pas

d'éteindre.

— Est-ce que nous ne partons pas ? demanda Bernard.

— Si, mais pas par ce côté, répondit l'ex-Navaja.

Bernard regarda curieusement autour de lui.

Le lecteur se souvient qu'il n'y avait pas trace d'autre porte que celle par laquelle on pénétrait dans le salon-atelier de l'Américain.

— Venez, dit Williams Fillmore.

Il s'approcha de la cheminée et pesa sur un bouton de métal servant en apparence à soutenir les pinçettes.

Aussitôt la cheminée et le pan de mur contre lequel elle était adossée tournèrent sans bruit sur eux-mêmes, et démasquèrent une large ouverture donnant sur un escalier.

Williams Fillmore passa immédiatement suivi par Bernard.

Puis, le pan de muralla reprit sa place, et le mur redevint lisse et sans apparence de solution de continuité.

— Caraf ! dit le coureur des bois en riant, voilà qui est admirablement machiné.

— N'est-ce pas ? répondit l'autre. Ce n'est pas moi qui ai fait arranger cette entrée dérobée. Cette maison est fort vieille; elle a fait, je erois, il y a longtemps, partie du Palais-Royal. Quand je fus pour acheter cette maison, mon architecte découvrit ce passage; il avait été condamné, mais non détruit; je l'ai fait rétablir, voilà tout, afin de m'en servir au besoin. Vous voyez que cette nuit il nous est utile.

— Très bien ! C'est égal, c'est drôle et surtout fort ingénieux.

touché la part du bénéfice qui me revenait sur la vente des armes, soit 75,000 fr. A l'heure qu'il est, je suis encore à en recevoir le premier sou. (Hilarité.)

Après un échange d'explications entre le président et l'accusé, l'audience est levée et renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Culture du tabac en 1889

Les déclarations pour la culture du tabac en 1889, dans l'arrondissement de Gourdon, seront faites aux jours et heures indiqués comme ci-dessous par les cultivateurs de l'arrondissement de Gourdon.

Elles seront reçues dans les mairies de chaque commune :

Canton de Gourdon

Gourdon, 25, 26, 27, et 29 octobre, de 9 à 4 h.
 Nozac, 23, de 4 h. à 4 h.
 Payrinhac, 22, de 11 h. à 4 h.
 Saint-Clair, 22, et 23, de 11 h. à 4 h.
 Souillaguet, 24, de midi à 4 h.
 Le Vigan, 26, de midi à 4 h.
 Saint-Cirq-Madelon, 23, de 1 h. à 4 h.
 Rouffilhac, 22, de 10 h. à 4 h.

Canton de Gramat

Le Bastid, 27 octobre, de midi à 3 h.
 Gramat, 26, de 1 h. à 4 h.
 Miers, 26, de 14 h. à 4 h.

Canton de Labastide-Murat

Caniac, 22 et 23 octobre, de midi à 3 h.
 Font-Lunegarde, 27, de 9 à 11 h.

Canton de Martel

Baladon, 22 et 23 octobre, de 10 h. à 4 h.
 Creysse, 22, id.
 Cuzance, 22, id.
 Floirac, 23 et 24, id.
 Martel, 25 et 26, id.
 Montvalent, 27, id.
 Saint-Denis, 27, id.

Canton de Payrac

Fajoles, 24 octobre, de midi à 4 h.
 Lamothe-Fénelon, 26 et 27, de 9 h. à 4 h.
 Loupiac, 25, de 11 h. à 4 h.
 Masclat, 25, id.
 Payrac, 27, de 9 h. à 4 h.
 Le Roc, 22, 23 et 24, de 10 h. à 4 h.

Canton de Saint-Germain

Concorès, 29, 30 et 31 octobre, de 9 h. à 4 h.
 Saint-Germain, 24 et 25, de 10 h. à 4 h.
 Saint-Chamrand, 27, de 11 h. à 4 h.
 Frayssinet, 26, de midi à 4 h.

Canton de Salviac

Dégagnac, 22, 23, 24 et 25 octobre, de 10 h. à 4 h.
 Léobard, 26 et 27, de 11 h. à 4 h.
 Salviac, 29, 30 et 31, de 9 h. à 4 h.

Canton de Souillac

Lacave, 27 et 29 octobre, de 10 h. à 4 h.
 Lacapelle-Auzac, 25 et 26, id.
 Lanzac, 22 et 23, id.
 Meyronne, 26 et 27, id.
 Pinsac, 25 et 26, id.
 Saint-Sozy, 24 et 25, id.
 Souillac, 22, 23 et 24, id.

— Non pas, je suis convaincu que dans d'autres maisons de cette rue, il existe de semblables passages : n'oubliez pas que le Palais-Royal d'aujourd'hui ne ressemble en rien à ce qu'il était lorsque le cardinal de Richelieu le fit construire.

— C'est juste, répondit en riant Bernard; à cette époque, déjà, reculée on se servait beaucoup plus souvent des issues dérobées que des véritables portes.

Tout en causant ainsi, les deux hommes descendaient un grand et bel escalier à rampe de fer, mais sombre en ce moment, à cause de l'heure avancée de la nuit.

— Cette maison et celle par laquelle vous êtes entré m'appartiennent, reprit Williams Fillmore, elles sont d'un excellent rapport.

— Je vous en félicite, répondit Bernard, qui, tout à ses pensées, était médiocrement intéressé par ces détails.

Enfin, ils atteignirent le palier, traversèrent le porche, Williams Fillmore ouvrit le guichet de la porte cochère avec une clef qu'il prit dans sa poche, et les deux hommes se retrouvèrent dans la rue de Valois.

La voiture attendait, un domestique tenait la portière ouverte.

— Avez-vous vu quelque chose ? demanda l'Américain en montant dans la voiture.

— Non, monsieur, rien.

— Dites au cocher de suivre monsieur au pas.

Canton de Yayrac

Bétaille, 22 et 23 octobre, de 10 h. à 4 h.
Cavagnac, 24, id.
Condat, 25, id.
Yayrac, 29, de 9 h. à 1 h.
Sirenaquis, 29, de 10 h. à 4 h.

sucrage des vendanges.

Nous avons signalé, dans notre dernier numéro, les difficultés que créent aux propriétaires les formalités prescrites par la régie pour le sucrage des vendanges, formalités vexatoires au premier chef et qui rendent presque illusoire la faculté qu'on voulait donner de faire de la boisson avec du sucre.

Parmi ces mesures véritablement vexatoires, nous signalions l'obligation qu'on avait de se rendre au dépôt avec la quantité de la vendange que l'on voulait additionner de telle quantité de sucre, chaque fois que cette quantité n'atteignait pas 200 kilos.

Ravenné à des sentiments plus libéraux, l'administration des contributions indirectes a rédoit cette quantité à 100 kilos.

Mais tout en tenant compte de ce bon mouvement, qu'il nous soit permis de dire que ce n'est qu'une demi-mesure et que les plus petits propriétaires qui n'arrivent pas à cette quantité de 100 kilos, sont encore plus digne de la sollicitude de l'Administration que les autres. C'est cependant contre eux, parce qu'ils ont besoin, ou peuvent acheter bien peu, que se dresse inflexible, le règlement.

On ne se rend pas compte que c'est surtout celui qui a peu de boisson à faire, qui a le moins de temps à y consacrer et que c'est ordinairement à la veillée qu'il fait ses manipulations.

Qu'on fixe si l'on veut, une heure pour la livraison de sucre pour vendange, mais qu'on laisse tout le monde libre d'en prendre la quantité dont il a besoin, car il n'est rien de plus vexatoire, nous le répétons, que de voir toujours les plus intéressés parmi les petits propriétaires, soumis à des formalités si solennelles pour si peu de choses, qu'elles ont l'air de formalités d'exception.

Ce n'est cependant pas contre les petits que des précautions rigoureuses devaient être prises, car s'il y a fraude dans l'emploi du sucre, il ne saurait provenir de leur fait, mais bien des gros fraudeurs. Et dans le cas où il y en aurait, elle serait si anodine, qu'elle ne justifierait pas davantage les restrictions apportées, par administration, au droit de sucrage.

Si en pareille matière, sans souhaiter la licence nous n'avons seulement pas la liberté absolue, que ceux qui sont chargés de nous laisser jouir d'un droit en suivant les règlements, n'élaborent pas ces règlements de façon à rendre, sinon impossible du moins très difficile, la jouissance de ce droit.

Ce n'est pas dans l'espoir de nous voir toujours liés par des formalités des lois et des règlements, pour les choses les plus futiles de la vie, que nos pères ont pris la Bastille. Ils ne se doutent pas certainement que cent ans après leur équipée libératrice, si nous avons le droit de faire beaucoup d'eau sacrée, nous ne jouissons pas encore de la même liberté dès qu'il s'agit du vin. Ils seraient encore plus étonnés si on leur disait que ceux auxquels il est créé le plus d'entraves, sont ceux précisément qui ont peu, tandis qu'on est beaucoup plus large pour ceux qui ont beaucoup.

Tout cela, pour l'amour de la forme et histoire de prouver que, qui pourrait le plus, ne peut pas toujours le moins.

Nous recevons de l'administration des contributions indirectes la note suivante :

Le Directeur des Contributions indirectes porte à la connaissance du public, que M. le ministre des Finances vient d'abaisser à 100 kilogrammes le poids minimum du sucre que les vigneronnes pourront dénaturer à domicile. Ils sont admis aussi, en réunissant plusieurs, à dénaturer cette quantité au domicile de l'un d'eux, si elle est trop forte pour chacun séparément.

Dans ce cas, la demande collective doit présenter distinctement, pour chaque viticulteur, les mêmes indications que les demandes individuelles. Le Directeur rappelle qu'il est interdit de déplomber les sacs ou caisses de sucre hors la présence des employés, qui feront connaître le jour de leur passage dans chaque commune. Pour qu'il n'y ait pas d'oubli, les propriétaires ou vigneronnes sont invités à faire inscrire à leur Mairie, leur nom et leur adresse, s'ils désirent procéder à l'opération le jour fixé par les employés.

Engagés conditionnels. — Le ministre de la guerre a décidé, le 9 octobre, que les candidats ayant obtenus au moins 1,680 points aux examens professionnels seraient seuls admis à contracter, en 1888, l'engagement conditionnel d'un an au titre de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, (Officiel).

Aux porteurs de rente.

On lit dans le Journal Officiel : Un certain nombre de titres de rente 4 1/2 0/0 (1883) au porteur, dont le dernier coupon était celui du 16 août 1880, n'ont pas encore été renouvelés. Les rentiers qui les détiennent et qui ne veulent pas éprouver de retard dans le recouvrement des arrérages, au 16 novembre prochain, sont invités à faire opérer le renouvellement de ces titres. Ils sont, en conséquence, priés de les faire déposer sans délai, à Paris, au ministère des finances, et dans les départements aux trésoreries générales et aux recettes particulières des finances.

Conférence. — On annonce que M. F. de Lesseps serait disposé à faire à Cahors, une conférence à laquelle serait conviés tous les intéressés au canal de Panama.

Chemin de fer. — Afin de prévenir les dangers qu'offre le passage de la tranchée du Queyran, sur la ligne ferrée de Cahors à Montauban, l'administration a décidé de modifier le tracé de la voie sur ce point.

Environ quatre-vingts propriétaires sont appelés à fournir du terrain pour l'établissement de la nouvelle voie.

Le droit des prêtres sur les presbytères. — A la suite d'une contestation entre un maire et un curé sur la jouissance d'un presbytère, le préfet des Alpes-Maritimes prit un arrêté de conflit.

Le tribunal des conflits vient de casser cet arrêté et de décider que MM. les curés et desservants habitent les presbytères en vertu d'un droit de jouissance (ou d'usufruit spécial) régi par la loi civile; que, par suite, les contestations relatives à l'exercice de ce droit sont de la compétence de l'autorité judiciaire et ne pouvant lui être soustraites par un arrêté de conflit.

C'est donc désormais un fait acquis : le droit des curés sur leurs presbytères sera protégé par les tribunaux civils, en dépit des efforts de MM. les préfets.

Examens d'octobre-novembre 1888.

Volontariat. — Baccalauréat-ès sciences complet, baccalauréat-ès-lettres (2e partie) : les candidats devront joindre aux pièces réglementaires un certificat du préfet de leur département constatant leur inscription sur la liste des engagés conditionnels de la présente année.

Ils composeront tous à la Faculté des lettres, 17, rue de Rémosat, le 25 octobre 1888, à six heures trois quarts du matin.

Licence : ès-sciences, le jeudi 8 novembre; ès-lettres, le lundi 5 novembre.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial, le lundi 29 octobre.

Baccalauréat (novembre 1888). — Les compositions se feront, pour chaque ordre de baccalauréat, aux jours et heures ci-dessous dans les huit chefs-lieux du ressort académique : Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes, Toulouse (arrêté du 6 juin 1882).

Les épreuves écrites pour le baccalauréat-ès sciences (complet et restreint) le samedi 3 novembre; ès-lettres (2e partie), le lundi 5 novembre; ès-lettres (1re partie) les mardi 6 et mercredi 7 novembre.

Epreuves orales : A partir du jeudi 15 novembre.

Inscription à tous ces examens : Du 8 au 24 octobre (terme de rigueur).

Pour plus amples renseignements, s'adresser au secrétariat des Facultés.

Les mines de phosphate.

On se demande où en sont les mines de phosphate du Lot, si prospère, il y a quelques années et qui semblent aujourd'hui ne plus faire parler d'elles que grâce à de gros procès dans lesquels se débattaient certains concessionnaires.

Un rapport de M. l'ingénieur des mines nous donne à cet égard des renseignements assez précis.

Au point de vue de la valeur créée (800,000 fr. par an), dit M. Râteau, ingénieur des mines, les phosphates de chaux constituent la principale richesse minérale du département du Lot. Mais cette industrie si prospère, il y a dix ans, végète aujourd'hui; non que les gîtes s'épuisent, mais parce que les phosphates du Quercy sont de plus en plus délaissés en faveur de la Meuse et du Beauval.

Et, d'ailleurs, la concurrence constante que se faisaient les trois ou quatre grandes sociétés exploitantes a fini par les ruiner à peu près complètement de façon qu'elles ont été obligées de syndiquer entre elles et de fusionner en une seule société qui porte le nom de Société générale des Phosphates français. Cette fusion a été opérée au mois d'avril 1887. Depuis, l'extraction marche tant bien que mal et il y a tout lieu d'espérer qu'elle ne précipitera pas.

L'exploitation des poches de phosphate est dangereuse surtout maintenant qu'on arrive aux grandes profondeurs, de 60 à 100 mètres. Cependant, bien qu'elle soit faite d'une façon assez rudimentaire, nous avons pu constater dans plusieurs visites qu'avec de la prudence on arrivait à supprimer à peu près complètement les accidents.

Un seul accident ayant entraîné la blessure d'un homme est venu à notre connaissance.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 12 octobre

Vol. — Moreau Joseph, originaire de Guéret, marchand ambulant, était à la foire de Puy-l'Evêque, le trois octobre, essayant de faire les porte-monnaie.

Il est conduit pour ce fait devant le tribunal qui le condamne à 4 mois de prison.

Coups et blessures volontaires. — Le 23 septembre, Bonneau, chanteur ambulant, était descendu à l'auberge Pigagnol, ou il rencontra Poirier.

Nous avons déjà raconté l'histoire du coup de couteau donné par Bonneau.

Devant les juges, Bonneau ne nie rien. Il dit qu'il était saoul et qu'il ne se rappelle pas comment cela est arrivé.

Le tribunal le condamne à 4 mois de prison.

Le tribunal condamne ensuite à 25 fr. d'amende, plusieurs braconniers incorrigibles.

Vol. — Un enfant qui promet de devenir un escamoteur hors ligne, c'est assurément le jeune L..., âgé de 11 ans.

Le jour de la foire de Cahors, il enleva de la poche d'une paysane un porte-monnaie, contenant la somme de 9 fr. 50, qu'il alla cacher sur la montagne de St-Cyr.

Quelqu'un, l'ayant aperçu, le dénonça à la police, qui obtint des aveux complets. Il avoua même qu'il n'en était pas à son coup d'essai et qu'il avait plusieurs fois fait le porte-monnaie.

Le tribunal, après l'avoir sérieusement admonesté, l'acquitte, comme ayant agi sans discernement.

Attentat à la pudeur. — Le nommé Castelnaud, Louis, âgé de 16 ans, demeurant à Cieyrac, est prévenu d'avoir :

1° Dans le cours de l'année 1887, sur la commune de Cieyrac, commis un attentat à la pudeur ou tenté sans violence, sur la personne de L. Marabelle, avec cette circonstance que cette fille était âgée de moins de 15 ans ;

2° Dans le courant de la même année avoir commis le même crime sur la personne de Bazilée Girma.

Le tribunal le condamne à un an de détention dans une maison de correction.

THÉÂTRE DE CAHORS

D'une lettre que M. Pilo, nous a adressée, il résulte que la saison théâtrale, va s'ouvrir à Cahors, le 21 courant.

En attendant, notre directeur va venir mardi, avec les propriétaires du matériel des Pilules du Diable, pour visiter le Théâtre, et, dans le cas où il pourrait nous donner cette féerie, la représentation en aurait lieu vers le 27 ou le 28 courant.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons le spectacle d'ouverture.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour Arcachon, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Hendaye, Laruns-aux-bonnes, Pierrefitte-Nestals, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Argelès-Vieux, Ax, Salies-de-Béarn, St-Girons, Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

4,000 fr. GAGNER EN UN MOIS AVEC 300 fr. en opérant sur fonds d'Etat. TOUTES SURETÉS. Bénéfices distribués tous les mois. Ecrire à M. CADOL, 3, Rue la Bourne, Paris

L'exposition des tableaux de M.

Gourdon et de quelques autres peintres de talent, Bligny, Croquepierre etc. etc., qui ont résolu d'offrir eux-mêmes leurs œuvres aux amateurs de bonne peinture, sans leur imposer l'intermédiaire si onéreux des marchands, attire journalièrement, une foule nombreuse. Quelques toiles d'un réel mérite ont déjà été acquises par des personnes de goût et nul doute que beaucoup de ventes se feront encore. Nous serions heureux de voir la municipalité profiter de l'occasion unique qui s'offre à elle, et acquérir pour notre musée, quelques toiles qui le garniraient un peu plus.

Les amateurs n'ont qu'à se hâter car M. Gourdon doit partir lundi prochain pour Toulouse.

10 ans de rhumatisme ?

Maubec (Vaucluse), le 4 mars 1888. — Je souffrais depuis 10 ans d'un rhumatisme, je souffrais beaucoup. Les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), sont le seul remède de tous les remèdes que j'ai employés qui m'ait procuré un grand soulagement; je continue à en prendre en attendant la guérison. (Sig. lég.) V. SAURAT, cordonnier.

Santé et longue vie

Entretenez toujours le cerveau, l'estomac et les intestins dans un bon état, n'ayez pas une vie trop sédentaire, faites usage des Pilules Gicquel qui, en combattant la constipation, et en chassant les humeurs, la bile et les glaires, vous éviteront bien des maladies, telles que maux de tête et d'estomac, manque d'appétit, étourdissements, fièvre, névralgies. Dans toutes les Pharmacies vous pourrez vous procurer les Pilules Gicquel, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

BOURSE. — Cours du 12 octobre 1888.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3 0/0 (82 27), 3 0/0 amortissable (84 90), 4 1/2 0/0 1883 (105 45), Actions Orléans (1,320 00), Actions Lyon (1,312 50), Action Panama (275 00), Obligations Orléans 3 0/0 (401 00), Obligations Lombardes (301 25), Obligations Saragosse (353 00).

M. Audouard, chirurgien-dentiste, sera à Cahors, Châlet des Bains, les 15, 16 et 17 octobre courant.

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE A dix centimes

DERNIERS VOLUMES PARUS :

CARLYLE : Les Hommes de la Révolution française. — Carlyle est un des plus célèbres écrivains anglais. Ses études sur la Révolution française se distinguent par une profondeur de vue et une vigueur de style extraordinaires. Un volume : 10 centimes.

Les Chansonniers Français. — On ne trouvera pas seulement dans ce recueil des œuvres de Béranger, Dupont, Désaugiers, et autres chansonniers célèbres, mais aussi des refrains populaires, chants de paysans, d'ouvriers, de marins, tirés de toutes les provinces de France, ayant un cachet d'originalité et une saveur naïve que des compositeurs ne pourraient égaler. Un volume : 10 centimes.

HOFFMANN : Les Frères de Sérapion. — Un des plus dramatiques récits du fameux conteur allemand. C'est un mélange de vérité et de fantastique propre à intéresser les plus blasés et à émouvoir les plus sceptiques. Un volume : 10 centimes.

Contes Chinois : Les Hirondelles blanches. Les Pivoines. Un volume : 10 centimes.

MARK TWAIN : La Grenouille sauteuse. Le vol de l'Eléphant blanc. — Mark Twain, célèbre en Amérique, est trop peu connu en France. Nous mettons au défi qui que ce soit de lire, sans rire jusqu'aux larmes, un seul de ses récits. Un volume : 10 centimes.

Ces volumes sont en vente au prix de 10 centimes chez tous les libraires et marchands de journaux et dans les gares.

LE DICTIONNAIRE GAZIER, tout récemment publié par la librairie A. Colin et Co, a déjà remplacé dans les classes, comme sur les tables de travail, les dictionnaires jusqu'ici en faveur. L'auteur, M. A. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, n'y donne pas seulement un vocabulaire très correct des mots usuels de notre langue, avec prononciation et étymologie (lorsqu'il y a lieu de les indiquer), définition précise synonymes et contraires, exemples; on y trouve en outre un millier d'articles encyclopédiques se rattachant à l'agriculture, aux sciences, à l'histoire, à la géographie, à l'hygiène, à l'industrie, à la législation, à la vie pratique. Les objets peu connus sont figurés en des vignettes très finement exécutées avec légendes; les termes techniques, groupés méthodiquement, sont expliqués par des figures d'ensemble. On y compte en tout 700 gravures et 19 cartes. Le « Dictionnaire Gazier » formé un volume in-12 de 800 pages, portatif, d'une impression très soignée, sous une reliure en toile élégante et solide, tranches rouges (Prix : 3 fr. 30).

Renseignements Statistiques et Administratifs.

1889
**CALENDRIER
DU LOT**

Prix : 50 centimes.

EN VENTE :
Chez Edouard DELSAUD, Libraire-éditeur
RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS

Notice sur le Château de Roussillon.

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES JOURS

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	4 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.....	4 fr. 50
		Linge compris.	

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

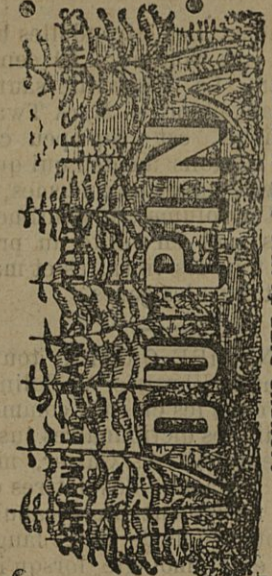
EXPOSITION



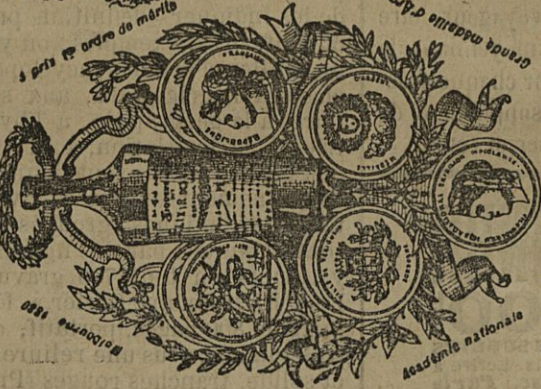
CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



51 RÉCOMPENSES ET PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOËTE

Membre de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter: Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagny forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
RENNES DU JURY
GRANDS PRIX ET MÉDAILLES
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement de Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boite. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-PAYÉ

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visité deux ou trois jours à l'avance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, sous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 centimes

la livraison avec carte coloriée

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des climats de la France, en 10 couleurs, est en vente chez tous les Libraires et au spéculum gratis à YAVOUD, éditeur, 74, Bd St-Michel, Paris, ou adresser 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv. gratis

GAZ DE CAHORS

VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) **1 fr. 10**
Chaux pour amendements id **0 35**

PRIS A L'USINE A GAZ

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

CERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Fanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison Pontié est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire **DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY** par M. -J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.